



## Mission de prospection Emirats Arabes Unis – Dubaï Secteur Agro-Alimentaire

A l'occasion du Salon GULFOOD 2014

**Du dimanche 23 février au mercredi 26 février 2014**

### Mission Agro- Alimentaire aux E.A.U. - Dubaï

Du 23 au 26  
Février 2014

CCI

Val-de-Marne

### L'Agro-alimentaire aux Emirats Arabes Unis : un marché porteur pour l'offre française

La Chambre de commerce et d'industrie départementale du Val-de-Marne, vous propose de participer à **une mission de prospection** commerciale et de bénéficier **d'un programme de rendez-vous BtoB « sur mesure »**, à l'occasion du **Salon Gulfood 2014 à Dubaï**.

Les Émirats Arabes Unis constituent une **réelle opportunité pour les entreprises françaises de la filière agro-alimentaire** (produits agricoles et alimentaires, boissons, équipements,...), grâce à la forte **croissance de l'économie**, au **développement du tourisme** et à **l'augmentation régulière de sa population**. Le dynamisme du marché local et le positionnement de Dubaï comme **plateforme de redistribution vers les autres pays du Golfe**, sont autant de facteurs qui poussent les entreprises françaises à **prospector ce marché**.



**ÉMIRATS ARABES UNIS** : 82 880 km<sup>2</sup> • 8,62 millions d'habitants – 170 nationalités • ABU DHABI (capitale fédérale) et DUBAÏ (capitale commerciale) • PIB : 360 Mds \$ • 56 000 USD PIB/habitant (6ème rang mondial) • Prévisions de croissance pour 2013 : + 3,3 % • Dubaï représente 30 % du PIB des EAU • Un marché ouvert et concurrentiel • Dubaï, hub du business régional • Membre de l'OMC, du GCC et du GAFTA.

#### Atouts des Emirats Arabes Unis :

- Les EAU importent 90 % de leurs besoins alimentaires et de matières premières
- 2<sup>ème</sup> marché alimentaire du Gulf Coopération Council (GCC) après l'Arabie Saoudite, avec 40 % de part de marché
- 1<sup>ère</sup> destination touristique au Moyen-Orient avec 14 millions de touristes en 2012, le plus grand centre commercial du monde « Dubaï Mall », 70 hôtels de 5 étoiles à Dubaï
- Dubaï, « hub international », est le 3<sup>ème</sup> centre de réexportation de denrées alimentaires au niveau mondial
- Des tarifs douaniers avantageux (0 à 5 % selon le produit) et un cadre fiscal particulièrement attractif
- Importante communauté française présente aux EAU, consommatrice de produits français : environ 12 000 personnes à Dubaï et 6000 à Abu Dhabi
- 1<sup>er</sup> centre de convention d'affaires de la région

#### INTERNATIONAL

**À VOS  
CÔTÉS**  
À CHAQUE ÉTAPE

neuf gammes de  
produits adaptés  
à vos besoins

[www.cci94.fr](http://www.cci94.fr)

**0820 012 112**  
0,12€/minute

Chambre de commerce  
et d'industrie du  
Val-de-Marne

8 place Salvador Allende  
94011 Créteil cedex



[www.gulfood.com](http://www.gulfood.com)

#### Gulfood '2014, l'événement agro-alimentaire

- ▶ **3.800 exposants** de plus de **80 pays**
- ▶ Près de **70.000 visiteurs** de plus de **150 pays**
- ▶ **110 pavillons internationaux** sur plus de **100.000 m<sup>2</sup>**
- ▶ Plus de **60 % d'acheteurs internationaux**



## Mission Agro-Alimentaire aux E.A.U. - Dubaï

Du 23 au 26  
Février 2014

CCI

Val-de-Marne

▶ INTERNATIONAL



neuf gammes de produits adaptés à vos besoins

[www.cci94.fr](http://www.cci94.fr)

**0820 012 112**  
0,12€/minute

Chambre de commerce et d'industrie du Val-de-Marne

8 place Salvador Allende  
94011 Créteil cedex

## Mission de prospection Emirats Arabes Unis – Dubaï Secteur Agro-Alimentaire

A l'occasion du Salon GULFOOD 2014

**Du dimanche 23 février au mercredi 26 février 2014**

**Un programme de rendez-vous BtoB "sur-mesure" pour :**

- ▶ Mieux comprendre et appréhender un marché à fort potentiel
- ▶ Nouer des partenariats commerciaux
- ▶ Trouver des partenaires ou représentants locaux
- ▶ Développer ou accroître ses parts de marché

Programme prévisionnel	
	Arrivée individuelle à Dubaï
Dimanche 23 Février 2014	Réunion de présentation de la mission et du marché de l'agroalimentaire aux EAU Remise des programmes de Rendez-vous BtoB Visite du Salon Gulfood Soirée libre
Lundi 24 Février 2014	Rendez-vous individuels BtoB Soirée libre
Mardi 25 Février 2014	Rendez-vous individuels BtoB Soirée de networking avec les communautés d'affaires française et dubaïote
Mercredi 26 Février 2014	Libre (visite de Gulfood / revoir des contacts intéressants)
	Retour individuel à Paris

### La mission comprend :

- ▶ **① Une préparation à votre mission : une rencontre** avec un conseiller de la CCI Val-de-Marne, pour valider la faisabilité de votre projet et établir votre cahier des charges • **Un entretien individuel**, à Créteil, **avec un expert du French Business Council** • La remise d'un dossier de mission personnalisé avant votre départ.
- ▶ **② Un programme de deux jours de rendez-vous personnalisés**, ciblés en fonction du profil des partenaires recherchés
- ▶ **③ Un accès visiteur au Salon Gulfood 2014**
- ▶ **④ Une soirée de networking** avec les communautés d'affaires française et dubaïote
- ▶ **⑤ Un appui logistique** : l'optimisation de votre temps de présence à Dubaï, grâce à l'appui de notre partenaire local.
- ▶ **⑥ Un service post-mission** : une réunion de suivi en France.

**En partenariat avec :**



## Mission Agro-Alimentaire aux E.A.U. - Dubaï

Du 23 au 26  
Février 2014

CCI

Val-de-Marne

▶ INTERNATIONAL



neuf gammes de produits adaptés à vos besoins

www.cci94.fr

**0820 012 112**  
0,12€/minute

Chambre de commerce et d'industrie du Val-de-Marne  
8 place Salvador Allende  
94011 Créteil cedex

## Des conditions tarifaires avantageuses

▶ **Coût de la mission de prospection aux Emirats Arabes Unis : 2 965 € HT**

Ce prix comprend : les points 1 à 6 détaillés ci-dessus, l'hébergement pour 4 nuits (pour une personne par entreprise et hors extra), une participation à la soirée de networking, un accès visiteur au salon Gulfood 2014

Ce prix ne comprend pas : les billets d'avion, les taxis, les repas et les dépenses personnelles, l'accompagnement éventuel d'un interprète (sur devis).

**Nota** : Cette mission est éligible à l'Assurance Prospection COFACE

## Inscription

Pour vous inscrire, merci de bien vouloir retourner, le bulletin d'inscription, à l'attention de Monsieur Omar BENALI (01 49 56 56 27 – [obenali@cci-paris-idf.fr](mailto:obenali@cci-paris-idf.fr)), accompagné de votre règlement à l'ordre de la CCI Val-de-Marne soit :

- **Par courrier** : CCI Val-de-Marne – Services Nouveaux Marchés – 8 place Salvador Allende 94011 Créteil Cedex
- **Par télécopie** au **01 43 99 54 30**
- **Par courriel** à [obenali@cci-paris-idf.fr](mailto:obenali@cci-paris-idf.fr)

NOM\* / PRÉNOM\*.....

FONCTION\*.....

ENTREPRISE\*.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL.....COMMUNE.....

TÉL.\*..... FAX.....

COURRIEL\*.....

SECTEUR D'ACTIVITE.....

N°SIRET \*.....

\*Mentions obligatoires

**S'inscrit à la mission de prospection agro-alimentaire à Dubaï-Emirats Arabes Unis : prix de 2 965 € HT soit 3 546,14 € TTC**

**Opte pour un paiement par chèque d'un montant de ..... TTC à l'ordre de la CCI Val-de-Marne**

**Opte pour un paiement par virement bancaire d'un montant de ..... TTC**

BNP PARIBAS. Code Banque : 30004, Guichet : 00813, N° de compte : 00010467959, Clé : 51, IBAN n° FR76 3000 4008 1300 0104 6795 951, Code SWIFT : BNP AFR PPPGA

**Souhaite être contacté(e) par un conseiller CCI 94 pour plus d'informations**

Date

Signature

## CONDITIONS GENERALES APPLICABLES AUX VENTES DE BIENS OU DE SERVICES CONCLUES PAR LA CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

Les présentes conditions générales de vente ou CGV s'appliquent à toutes les ventes de biens ou de services conclues par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France

(CCI PARIS ILE-DE-FRANCE), 27 avenue de Friedland - 75008 PARIS, à l'exclusion :

- des prestations dites encadrées, à savoir celles qui font l'objet d'une convention entre la CCI Paris Ile-de-France et un autre opérateur public ;

- des ventes de certains biens et services qui font l'objet de conditions générales dérogatoires, notamment les CGV applicables aux ventes en ligne conclues à partir du site [www.entreprises.cci-paris-idf.fr](http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr) et les CGV applicables aux ventes en ligne du Fichier des entreprises du Grand Paris (FEGP).

### 1. Objet

1.1. Les présentes CGV ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles la CCI Paris Ile-de-France s'engage à vendre un bien ou une prestation de service, dont le contenu est décrit dans des conditions particulières de vente et/ou un devis ou un bon de commande.

1.2. Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.

### 2. Champ contractuel

2.1. Les présentes CGV, ainsi que, le cas échéant, les conditions particulières de vente et/ou le devis ou le bon de commande, expriment l'intégralité de l'accord des parties. Celles-ci ne pourront donc se prévaloir d'aucun autre document, contrat ou échange antérieurs à la signature du devis ou du bon de commande.

2.2. Lorsqu'elles existent pour certains produits ou prestations de services, les conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des présentes CGV ou sur le devis ou le bon de commande ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente prévalent.

2.3. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, par un tribunal compétent, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

2.4. La CCI Paris Ile-de-France peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

### 3. Documents commerciaux et portée de l'offre

3.1. Les plaquettes et autres documents commerciaux édités ou publiés par la CCI Paris Ile-de-France présentent l'offre de biens et services de la CCI Paris Ile-de-France, étant précisé que les offres et les prix ne sont valables que jusqu'à épuisement du stock. S'il y a lieu, le client est informé de l'indisponibilité du bien ou du service commandé, dans les meilleurs délais, par courrier ou par courriel.

3.2. Les photographies, visuels et descriptifs présentés dans ces documents commerciaux ne sont pas contractuels. La responsabilité de la CCI Paris Ile-de-France ne peut être engagée si des erreurs s'y sont introduites.

3.3. Dans tous les cas, la CCI Paris Ile-de-France se réserve le droit d'annuler une formation ou une manifestation quelconque lorsque le nombre minimum d'inscrits ou de participants n'est pas atteint. Le montant perçu sera remboursé, mais aucune indemnité ne sera due.

### 4. Prix, frais de livraison et réserve de propriété

4.1. Les prix sont indiqués en euros, hors taxes et toutes taxes comprises dans les conditions particulières de vente et/ou le devis ou le bon de commande adressé(s) ou remis au client.

4.2. La CCI Paris Ile-de-France se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment sans préavis. Toutefois, elle s'engage à maintenir ses prix pendant une durée de trois mois à compter de la date d'émission d'un devis ou d'un bon de commande.

4.3. A certaines périodes, la CCI Paris Ile-de-France accorde des réductions de prix sur un ou plusieurs produits (biens ou services). Les modalités d'obtention de ces réductions sont indiquées sur les documents commerciaux. Les réductions sont mentionnées sur le devis ou le bon de commande et sur la facture.

4.4. Les modalités et dates de règlement du prix sont fixées dans les conditions particulières de vente et/ou dans le devis ou le bon de commande. Des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement prévue par les parties, sans qu'un rappel soit nécessaire. Le taux de ces pénalités est égal à trois fois le taux d'intérêt légal connu au moment de la conclusion du contrat. Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement est due en cas de retard de paiement.

4.5. Les frais de livraison font l'objet d'une facturation en sus, sauf en ce qui concerne les publications pour lesquelles il est précisé que ces frais sont déjà inclus dans le prix de vente.

4.6. Les biens demeurent la propriété de la CCI Paris Ile-de-France jusqu'au complet règlement du prix.

### 5. Prise d'effet et durée du contrat

5.1. Le contrat prend effet à la date de réception, par la CCI Paris Ile-de-France, des CGV et, s'il en existe, des conditions particulières de vente et/ou du devis ou du bon de commande acceptés et signé(s) par le client et accompagné(s), le cas échéant, de l'acompte prévu. Au choix du client, ces documents sont remis en mains propres dans les locaux de la CCI Paris Ile-de-France contre récépissé ou bien envoyés par fax, courrier ou courriel.

5.2. La durée du contrat est celle indiquée dans les conditions particulières de vente et/ou le devis ou le bon de commande. Toutefois, si à l'expiration de cette durée, les prestations de services prévues par le contrat ne sont pas achevées, les parties peuvent convenir d'en poursuivre l'exécution pour une durée et selon des conditions financières arrêtées d'un commun accord.

### 6. Obligations des parties en cas de vente de biens

#### 6.1. Obligations de la CCI Paris Ile-de-France.

6.1.1. Conformément aux dispositions légales, la CCI Paris Ile-de-France s'engage à livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existants lors de la délivrance. La CCI Paris Ile-de-France garantit également le client contre les défauts cachés de la chose vendue, dans les conditions posées par les articles 1641 et suivants du Code civil.

6.1.2. Les biens matériels sont livrés en France métropolitaine dans un délai moyen de 3 à 15 jours ouvrables à compter du paiement. Les colis sont livrés par un transporteur extérieur à la CCI Paris Ile-de-France, à l'adresse indiquée par le client sur le devis ou le bon de commande. La CCI Paris Ile-de-France ne saurait donc ni garantir une heure précise de livraison, ni être tenue responsable des éventuels retards ou des problèmes de livraison imputables au transporteur ou à une faute du client (adresse incomplète ou erronée).

6.1.3. Toutefois, si le colis n'a pas été livré dans le délai d'un mois à compter de la commande, pour toute autre cause que la force majeure ou une faute du client, la vente peut être résolue à la demande du client. Les sommes versées lui sont alors remboursées dans les meilleurs délais.

6.1.4. Le transfert des risques s'opère dès la livraison.

#### 6.2. Obligations du client

6.2.1. Le client s'engage à régler le prix et à respecter les modalités et dates de règlement mentionnées dans les conditions particulières de vente et/ou le devis ou le bon de commande.

6.2.2. Le client s'engage à fournir tous les informations utiles à la livraison (nom, adresse,...). A défaut, la CCI Paris Ile-de-France n'est pas tenue de valider la commande. Lorsque l'insuffisance ou le caractère erroné des informations fournies par le client entraîne l'impossibilité de livrer le bien, le client reste redevable du paiement du prix et ne peut prétendre à aucun remboursement.

6.2.3. Le client doit contrôler les biens lors de la livraison. Les réserves éventuelles doivent être portées sur le bordereau de livraison présenté par le transporteur ; à défaut, elles doivent immédiatement être portées à la connaissance de la CCI Paris Ile-de-France par fax, courrier ou courriel.

### 7. Obligations des parties en cas de vente de prestation de services

#### 7.1. Obligations de la CCI Paris Ile-de-France

7.1.1. Les prestations de services proposées par la CCI Paris Ile-de-France mettent à sa charge une obligation de moyens. La CCI Paris Ile-de-France s'engage en particulier à fournir tous les moyens humains adéquats et à apporter tous les soins nécessaires à l'exécution de sa prestation. Le cas échéant, des conseillers de la CCI Paris Ile-de-France interviennent chez le client : ils restent alors sous l'autorité et la responsabilité de la CCI Paris Ile-de-France.

7.1.2. A l'issue de sa prestation, la CCI Paris Ile-de-France s'engage, s'il y a lieu, à remettre au client le(s) bien(s) livrable(s) mentionné(s) dans les conditions particulières de vente et/ou le devis ou le bon de commande.

7.1.3. La prestation est réalisée sur la base des informations et documents que le client a transmis à la CCI Paris Ile-de-France par écrit ou lors de leurs entretiens et échanges en face à face. Ils sont considérés comme exacts et sincères. Dans le cas d'un diagnostic notamment, les recommandations formulées dans le cadre ou à l'issue de la prestation correspondent à la situation de l'entreprise telle qu'elle a été décrite par le client au moment de l'exécution du contrat. La CCI Paris Ile-de-France décline toute responsabilité en cas d'omission, d'insuffisance, d'inexactitude ou d'erreur concernant les informations ou les documents qui lui sont transmis par le client.

7.1.4. Dans le cas où la responsabilité de la CCI Paris Ile-de-France serait engagée, l'indemnité à laquelle le client pourrait prétendre est plafonnée au prix de la prestation.

#### 7.2. Obligations du client

7.2.1. Le client s'engage à régler le prix et à respecter les modalités et dates de règlement mentionnées sur les conditions particulières de vente et/ou le devis ou le bon de commande.

7.2.2. Le client s'engage à fournir à la CCI Paris Ile-de-France tous les moyens utiles à l'exécution de la prestation de services. Il s'engage en particulier à indiquer nommément les personnes qui seront les interlocuteurs des conseillers de la CCI Paris Ile-de-France, à honorer les rendez-vous et à fournir l'ensemble des informations et documents utiles à l'exécution de la prestation de la CCI Paris Ile-de-France.

7.2.3. Si la prestation nécessite une ou plusieurs visites dans ses locaux, le client s'engage à fournir la logistique d'accueil requise.

7.2.4. Lorsque le non-respect de ces obligations par le client rend impossible l'exécution de sa prestation par la CCI Paris Ile-de-France, la résiliation du contrat qui en résulte ne donne lieu à aucun remboursement au profit du client.

### 8. Confidentialité, propriété intellectuelle et protection des données personnelles

8.1. Les informations transmises par le client à la CCI Paris Ile-de-France sont considérées comme strictement confidentielles dans la mesure où elles n'ont pas été rendues publiques par d'autres voies. Le (ou les) biens livrable(s), réalisé(s) par la CCI Paris Ile-de-France pour le compte du client, est (sont) strictement confidentiel(s). La CCI Paris Ile-de-France s'engage à ne pas le(s) diffuser sans accord exprès.

8.2. Tous les textes et toutes les représentations iconographiques et photographiques de la CCI Paris Ile-de-France relèvent de la législation française et internationale sur la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction sont réservés.

8.3. Des données à caractère personnel sont collectées afin de répondre à la demande du client et au-delà le tenir informé des offres de service de la CCI Paris Ile-de-France. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

8.4. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès qu'il peut exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel [ccdp@cci-paris-idf.fr](mailto:ccdp@cci-paris-idf.fr). Il dispose également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant qu'il peut exercer auprès du service en charge du produit ou, en cas de difficulté, auprès de [ccdp@cci-paris-idf.fr](mailto:ccdp@cci-paris-idf.fr).

### 9. Validité des modes de communication

Sauf lorsqu'un formalisme spécifique est expressément imposé par les présentes CGV, les conditions particulières de vente et/ou le devis ou le bon de commande, le client reconnaît la validité et la valeur probante des courriers électroniques (courriels) et des télécopies (fax) échangés avec la CCI Paris Ile-de-France dans le cadre de l'exécution du contrat et leur attribue la même valeur qu'un courrier postal.

### 10. Responsabilité

La CCI Paris Ile-de-France ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée lorsque le retard, la mauvaise exécution ou l'inexécution du contrat est imputable au client ou qu'elle est liée à un cas de force majeure.

### 11. Droit applicable-Tribunaux compétents

Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par la CCI Paris Ile-de-France, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Les tribunaux de Paris sont les seuls compétents pour tout litige ou différend les concernant.

### 12. Relation Clients

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser au Centre de Contact Client 0820 012 112 (0,12 €/minute), du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30 ou transmettre un courriel à [info-ccc@cci-paris-idf.fr](mailto:info-ccc@cci-paris-idf.fr).

### DATE ET SIGNATURE

Précédées de la mention 'Lu et approuvé'

### CACHET DE LA SOCIETE